

**Membres présents :** Nicolas Boisvert (parent),  
Aude Berest (parent), Manon Nancy Gisèle Stricker  
(parent), Léa Myriam Albert (parent), Magali  
Carrière (prof), Anaïs Losier-Tremblay (prof),  
Karine Hassell (psychoéducatrice), Alexandra  
(TES), Stéphanie Peillon (sdg),  
Maude Cournoyer (Maison d'Aurore)  
**Direction :** Michaël Fortin  
**CSSDM:** Pascal D'asti

## Conseil d'établissement - Ordre du jour Séance extraordinaire

### I. Ouverture de l'assemblée et constatation du Quorum

Ouverture 17h07 Désignation du secrétaire de séance (Léa Myriam Albert) et validation du quorum

### II. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture faite par Nicolas Boisvert

### III. Points de décision

A. Michaël Fortin prend la parole pour expliquer le contexte de cette décision.

#### Contexte et fonctionnement du système de points du CSSDM

Le CSSDM attribue les postes de direction adjointe selon un système de points. SEJ a besoin de **450 points** pour maintenir un poste de direction adjointe. Trois prévisions sont effectuées au cours de l'année afin d'anticiper les effectifs et l'organisation scolaire. Les bornes de points sont établies conjointement par les trois associations du personnel et le CSSDM.

Selon les deux premières prévisions pour la rentrée 2026, l'école SEJ atteindrait **430 points**, soit en dessous du seuil requis.

Le calcul des points tient compte des éléments suivants :

- Élèves en classe régulière : **1 point** par élève
- Élèves en DAU : **3,5 points** par élève
- Les élèves pris en charge à l'externe ne sont **pas comptabilisés**

À titre d'information, l'école SEJ encadre un total de **80 professionnels** (internes et externes), cet élément n'intervient pas directement dans le calcul de points car seuls les élèves qui sont assis à SEJ sont comptabilisés.

#### Répartition des pouvoirs

Le conseil d'établissement détient un pouvoir sur le **budget des services complémentaires**, tandis que le CSSDM détient le pouvoir de décision sur les **postes réguliers**, dont celui de direction adjointe.

### Historique et contexte élargi

Pascal D'Asti précise que le seuil pour l'attribution d'un poste de direction adjointe dans une école régulière est de **475 points**. Il rappelle que les effectifs étaient déjà insuffisants l'année précédente et qu'un **sursis d'un an** avait été accordé — sursis qui n'avait toutefois pas été communiqué à l'école, ce que déplore le conseil d'établissement.

À l'échelle du CSSDM, **8 écoles** perdront leur poste de direction adjointe à la rentrée 2026-2027, dont certaines écoles spécialisées. À l'inverse, **12 écoles** disposent de suffisamment de points pour obtenir ce poste. Cette situation découle du **plan d'effectif du CSSDM**.

Pascal D'Asti assure que, si des difficultés apparaissent l'année prochaine, une **aide ponctuelle** serait déployée rapidement. Il rappelle également que le poste pourrait être rétabli si les effectifs augmentent à nouveau.

### Historique à SEJ

En **2015**, le poste de direction adjointe avait déjà été aboli. À la suite d'interventions du personnel et du conseil d'établissement, le poste avait été récupéré. Il est à noter qu'il n'existe **aucun avis écrit** stipulant que l'école SEJ, qui détient deux mandats régionaux, doit obligatoirement disposer d'une direction adjointe.

### Actions entreprises

- Les enseignants se sont regroupés pour **rédiger une lettre au CSSDM**, dans le respect de leur cadre d'emploi. Magali en fait la lecture.
- Le conseil d'établissement a le pouvoir de **rédiger un avis officiel** adressé au secrétaire général du CSSDM. Nicolas en fait la lecture.

### Vote

Le conseil d'établissement **vote à l'unanimité** l'avis. Suite aux échanges, il est soulevé que le sursis accordé l'année précédente n'avait pas été communiqué à l'école ; ce point est ajouté à l'avis. Un **second vote à l'unanimité** est tenu et l'avis amendé est adopté.

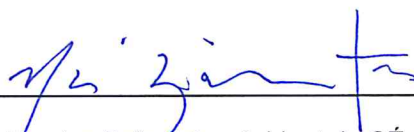
## IV. Prochaine rencontre et levée de la séance

Prochaine rencontre le 25 mai à 16h30

Levée de la séance 18h16.



Michaël Fortin, Directeur



Nicolas Boisvert, président du CÉ